



FAITES PARIS À VOTRE IDÉE

VOUS VOULEZ ...

**... PLUS DE SOLIDARITÉ
ET MOINS DE GASPILLAGE ?
PROPOSEZ UN RESTO SOLIDAIRE !**

**... MIEUX VIVRE A PARIS ?
PROPOSEZ DES JEUX INNOVANTS
DANS LES PARCS ET JARDINS !**

**... DU SPORT PARTOUT,
POUR TOUS ?
PROPOSEZ DES ÉQUIPEMENTS
SPORTIFS !**

**LE BUDGET PARTICIPATIF,
C'EST QUOI ?**

100 millions d'euros du budget d'investissement de la Ville pour réaliser des projets imaginés et votés par les Parisien.ne.s.

DU 8 JANVIER AU 4 FÉVRIER, 2014

Vous proposez vos idées, vos projets, sur le site budgetparticipatif.paris.

DE MARS À JUIN

Les projets déposés sont étudiés par la Ville.

LE 12 JUILLET

Les projets soumis au vote sont dévoilés.

DU 7 AU 23 SEPTEMBRE

Votez pour vos projets préférés !



DÉPOSEZ VOS PROJETS DU 8 JANVIER AU 4 FÉVRIER, 20h SUR BUDGETPARTICIPATIF.PARIS

QUOI ?

Le projet doit être utile aux Parisien.ne.s. Il peut concerner votre quartier, votre arrondissement ou Paris. Il peut parler de sport, de culture, de solidarité, de propreté, d'environnement...

Mais surtout, ce doit être un investissement, par exemple la rénovation d'un équipement, un aménagement sur l'espace public, ou même une application, qui n'entraîne pas ou peu de dépenses pour son fonctionnement, au quotidien.

À savoir également, un coup de pouce sera donné aux projets situés dans les quartiers populaires.

QUI ?

Tou.te.s les Parisien.ne.s peuvent y participer : enfants, adultes, Français.e.s, étranger.e.s, inscrit.e.s ou non sur les listes électorales.



COMMENT ?

En déposant votre idée sur le site : **budgetparticipatif.paris**. Vous pouvez aussi suivre, commenter ou enrichir un projet proposé par d'autres habitants, associations ou collectifs.

Un projet construit collectivement a plus d'atouts pour réunir des votes et se concrétiser ! Pour vous inspirer, consultez les projets lauréats des années précédentes ; leur localisation et leur niveau de réalisation sont présentés sur :

www.budgetparticipatif.paris

EN SAVOIR PLUS ?

Des réunions publiques sont organisées dans les mairies d'arrondissement.

Plus d'informations également dans les rubriques « agenda », « démarche » et « FAQ » du site.

Vous pouvez enfin nous contacter à l'adresse :

budgetparticipatif@paris.fr

#BUDGETPARTICIPATIF